

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.2. Servitudes d'utilité publique

Approbation en date du 4 juillet 2019
Mise à jour n°1 en date du 5 octobre 2021
Mise à jour n°2 en date du 18 novembre 2021



COMMUNE D'ELLIANT

Services gestionnaires de servitudes d'utilité publique

STAP

Service territorial de l'architecture et du patrimoine
rue Camille Desmoulins
29200 Brest

DIRO

Direction Interdépartementale des Routes Ouest
District de Brest
BP 36
29801 Brest cedex 9

ENEDIS

ENEDIS – CUAU
1, rue Romain Rolland
BP 314
22000 Saint-Brieuc

RTE/GET Bretagne

R.T.E. / G.E.T. Bretagne
ZA de Kerourvois Sud
29556 Quimper

DDTM-SRS

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer du Finistère
Service risques et sécurité
2, boulevard du Finistère
29325 Quimper cedex

ESID Brest

Établissement du Service d'Infrastructure de la Défense (ESID) de Brest
BCRM de Brest
CC 16
29240 Brest Cédex 9

DGAC/Service National d'Ingénierie Aéronautique
Département Ouest, zone aéroportuaire - CS 14321
44343 BOUGUENNAIS Cedex

GRT gaz - Pôle exploitation centre Atlantique
Service travaux tiers et urbanisme
10 quai Emile Cormerais - CS 10002
44801 Saint-Herblain Cedex

Intitulé de la servitude	Libellé	Date	Gestionnaire
<p>PM 3 – Servitudes relative au plan de prévention des risques technologiques Art L. 515-15 du code de l'environnement</p>	<p>PPR technologique - Etablissement Mc Brède sur Rosperden/Elliant</p>	28/12/2011	DDTM-SRS
<p>PT3 - Servitudes relatives aux transmissions téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunication Art. L.46 à L.53 et D.408 à D.411 du code des postes et des communications électroniques</p>	<p>Quimper-Coray - 1453</p>		Orange
<p>T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer Loi du 15 juillet 1845</p>	<p>Ligne 470 000 de Savenay à Landerneau</p>	15/07/1845	SNCF DTI-O
<p>T 4 – Servitudes aéronautiques de balisage Art L.281-1; R.241- à R.243-3 du code de l'aviation civile</p>	<p>Servitude de balisage de l'aérodrome de Quimper-Pluguffan</p>	24/02/1988	DGAC
<p>T 5 – Servitudes aéronautiques de dégagement Art L.281-1; R.241- à R.243-3 du code de l'aviation civile</p>	<p>Servitude de dégagement de l'aérodrome de Quimper-Pluguffan</p>	24/02/1988	DGAC
<p>T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement Articles R. 244-1 et D. 244-1 à D. 244-4 du code de l'aviation civile.</p>	<p>Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement</p>	25/07/1990	DGAC
<p>AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques Loi du 31/12/1913 modifiée (art. L.621-1 et suivants du code du patrimoine)</p>	<p>MHc : Clocher de l'église</p>	09/08/1924	
	<p>MHc : Cairn mégalithique avec dolmens de Bar Hir à Keringard</p>	02/10/1969	STAP
	<p>MHi : Menhir de Menez Hiquem Man Coz, lieudit Cosquer Ven</p>	24/02/1969	
	<p>MHi : Intégralité de l'Eglise Saint-Gilles (hors clocher classé)</p>	15/09/2021	

Intitulé de la servitude	Libellé	Date	Gestionnaire
AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales Art. L.1312-2 du code de la santé publique	Captage et forage de Stang Linguennec à Saint-Yvi	27/09/1995	
	Captage de Kergaouen - Kervendero	07/08/2002	ARS-B DT29
	Captage et forage de Bois Daniel	19/05/2006	
I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz Art.12 de la loi du 15/06/1906	Transport de gaz : Theix - Elliant DN 300	23/02/1977	
	Transport de gaz : Elliant - Gouesnou DN 250	23/02/1977	GRTgaz
	Transport de gaz : Elliant - Ergué-Gabéric DN 200	07/06/1977	Transport
	Transport de gaz : Elliant - Melgven DN 100	23/10/1980	
	Réseau HTA de distribution (non cartographié)		ENEDIS
I4 - Servitudes relatives l'établissement de canalisations électriques	LIT 225kV N0 1 CONCARNEAU - POTEAU-ROUGE		
	LIT 225kV N0 1 CONCARNEAU-SQUIVIDAN		RTE
	LIT 225kV N0 1 POTEAU-ROUGE - SQUIVIDAN		

Informations complémentaires relatives aux servitude I3

CANALISATIONS	Diamètre Nominal (DN)	Pression Maximale de Service (PMS)	SUP 1 (m)	SUP 2-3 (m)
ARZANO - ELLIANT	300	67,7 bar	95	5
ELLIANT - ERGUE GABERIC LE JET	200	67,7 bar	55	5
ELLIANT - ERGUE GABERIC LE JET	250	67,7 bar	75	5
ELLIANT - ST GUENAL - MELGVEN	100	67,7 bar	25	5
ELLIANT - GOUESNOU	250	67,7 bar	75	5

POSTES	SUP 1 (m)	SUP 2-3 (m)
POSTE DE ELLIANT	50	6
POSTE DE ELLIANT SAINT GUENAL	40	6

Zones d'effets mises en place par arrêté préfectoral du 09/01/2017

- . Zones d'effets : canalisation DN300-1977 ARZANO_ELLIANT
- . Zones d'effets : canalisation DN200-1977 ELLIANT_ERGUE-GABERIC_LE-JET
- . Zones d'effets : Canalisation DN100-1981- ELLIANT_SAINTE-GUENAL_MELGVEN
- . Zones d'effets : Canalisation DN250-1978- ELLIANT_GOUESNOU
- . Zones d'effets : Poste de ELLIANT
- . Zones d'effets : Poste de ELLIANT_SAINTE-GUENAL